

Radicalisation jihadiste et dérive sectaire

L'UNADFI

Accompagne les victimes et leurs familles
Analyse pour comprendre
Informe pour prévenir

Introduction

Les ADFI sont amenées à répondre aux familles et aux proches de personnes qui s'engagent dans des organisations jihadistes. Leur expertise reconnue sur le sujet est demandée par les pouvoirs publics ainsi que leur participation à la recherche de moyens de prévention.

Il semble important, tout en répondant à ces demandes de ne pas dépasser le cadre des compétences des ADFI et de le préciser à nos partenaires. L'objet des ADFI est l'accueil, l'écoute et l'accompagnement des victimes et de leur famille. Leurs compétences en matière d'emprise sectaire les autorisent à le faire dans le cadre précis de familles victimes du jihadisme.

La circulaire d'avril 2014 du ministère de l'Intérieur¹ mentionne bien la notion de partenariat. A propos du réseau associatif – et notamment les associations familiales - elle précise qu'il est « un acteur essentiel de la démarche » de prévention et que « les partenariats mis en place dans le cadre du plan départemental de prévention de la délinquance (...) pourront utilement être mobilisés ». Des fonds ont été affectés aux préfetures afin qu'elles financent des interventions dans le cadre de réunions de sensibilisation. Cette mesure est ouverte aux ADFI qui peuvent y participer en tant que spécialistes du phénomène sectaire, en binôme avec un intervenant qui traitera, lui, du contexte particulier du jihadisme.

La formation mise en place par le ministère de l'Intérieur a permis de donner un éclairage et un complément de connaissance sur l'histoire et le contexte dans lequel se déroulent les faits. Pour autant, elle ne semble pas suffisante pour que les ADFI puissent intervenir sur le jihadisme en tant que sujet principal. Plusieurs ADFI ont déjà été sollicitées par des préfetures pour le faire et ont été mises de fait en difficulté. Il est important de repréciser à nos interlocuteurs les limites de l'objet de nos associations et de leurs interventions.

C'est pourquoi l'UNADFI a jugé utile de produire ce document. Une comparaison sur les méthodes employées pour attirer (principalement) de jeunes adultes est faite avec celles employées par les mouvements à caractère sectaire. Il récapitule les critères établis pour déterminer l'emprise sectaire illustrés par des témoignages de victimes du jihadisme relevés dans la presse, permettant de mettre en exergue l'aspect sectaire de ce phénomène.

Le vocabulaire utilisé est calqué sur celui employé par les intervenants de la formation du ministère de l'Intérieur. Cette précaution permet entre autres de ne pas caractériser à tort tel ou tel concept, telle ou telle religion.

¹ Voir annexe 1

Des critères identiques

La radicalisation relève d'un processus qui se construit par étapes pouvant conduire à l'extrémisme voire au terrorisme. Elle découle d'une interprétation plus littérale des principes d'un système, qu'il soit économique, politique ou religieux. Aujourd'hui, le « radicalisme est de nature plus politique mais qui a de nombreux traits communs avec l'intégrisme et encore plus avec le fondamentalisme ».¹

La radicalité prend aujourd'hui une nouvelle forme, du fait de la mondialisation et de la sécularisation.² Elle utilise principalement Internet comme voie de communication.

La nouvelle forme d'embrigadement jihadiste surgit dans ce contexte. Les recruteurs utilisent un discours empreint de préceptes religieux présentés comme musulmans pour mener un jeune à l'auto-exclusion et à l'exclusion de « tous ceux qui ne sont pas comme lui. ». Le processus de cette radicalisation touche bien souvent des jeunes, vulnérables, en perte de repères, en rupture, en situation d'isolement. Ce public fragilisé car désabusé par un monde dans lequel il peine à trouver sa place, est en proie à l'endoctrinement.

Le processus de radicalisation est proche de l'embrigadement sectaire. Les récents témoignages de victimes ou des proches permettent de mettre en relation les méthodes utilisées notamment par les recruteurs jihadistes avec les critères connus de la dérive sectaire.

Cependant l'intentionnalité et les conséquences de l'embrigadement sont différentes de celles d'un mouvement sectaire. Les propositions des recruteurs jihadistes pour séduire sont multiples : la défense de la cause syrienne, des prétextes humanitaires. Mais tous les arguments instrumentalisent la religion comme moteur de l'engagement. Quant aux conséquences, elles sont l'appel au sacrifice entraînant la rupture définitive avec leurs proches, l'incarcération pour ceux qui tenteraient de revenir, la mort sur le terrain pour la plupart.

Dans la dérive sectaire, on parlera communément de gourou et de groupes alors que dans l'embrigadement jihadiste on parle de leader et d'organisation.

1 « La loi de Dieu contre la liberté des hommes : intégrisme et fondamentalisme », Jean-Louis Schlegel, Seuil, 2003.

2 Olivier Roy, Politologue

Le diagnostic de dérive sectaire ne peut émerger que d'une conjonction significative de différents facteurs. On peut retenir les critères publiés dans *La Dérive sectaire*³ car ils s'adaptent indifféremment aux groupes ou aux individus qui dirigent un mouvement ou prônent une doctrine.

- L'organisation développe une idéologie alternative radicale, exclusive et intolérante.
- Pour asseoir ses théories, elle utilise toutes les failles du système existant.
- La structure de l'organisation est autoritaire et autocratique, sous la responsabilité d'un leader vivant ou d'une organisation héritière du message.
- L'organisation revendique une référence exclusive à sa propre interprétation du monde, qu'elle s'applique aux croyances, aux données scientifiques, à l'éthique, aux comportements quotidiens, aux rapports interpersonnels, aux moyens de faire triompher la cause de l'organisation.
- Elle préconise des ruptures de tous ordres : références antérieures, orientations personnelles, relations, convictions, libre critique, choix affectifs, les relations au monde extérieur devenant marquées par le rejet, la suspicion, voire la diabolisation.
- Elle met en œuvre une transformation des personnes selon un type de modelage standardisant excluant l'autonomie.
- Elle récupère à son profit les forces vives, l'initiative, la créativité, l'énergie des adeptes et l'argent, réalisant ainsi une instrumentalisation des individus au seul service du groupe et de son leader.
- Elle multiplie promesses et assurances de tout genre : développement personnel, salut élitiste, toute puissance sur soi-même, santé, pouvoir collectif, promotion interne. Dans le même temps, elle masque les coûts réels, les contraintes, les risques, l'emprise progressive, les transformations dans le sens de la dépendance.
- Elle exploite les inquiétudes et les peurs, développe la culpabilité, la crainte du rejet, la hantise de la déloyauté, la surveillance réciproque.
- Elle comporte des dangers variables selon les organisations, pour le libre arbitre, l'autonomie, la santé, l'éducation, et dans certains cas les libertés démocratiques ou la sauvegarde personnelle.

On retrouve dans l'embrigadement jihadiste les principaux critères de l'embrigadement sectaire par la conjonction de trois facteurs : la manipulation mentale, une triple destruction, et une triple escroquerie.

3 *La Dérive sectaire*, Anne Fournier et Michel Monroy, PUF, 1999.

■ La manipulation mentale

- Endoctrinement,
- Contrôle de la pensée,
- Mise sous dépendance,
- Pressions réitérées.

■ Une triple destruction

■ Une destruction de la personne, sur les plans :

- physique : alimentation carencée, manque de sommeil, travail intensif, ...
- psychique : altération de la personnalité, du comportement et de l'esprit critique,
- intellectuel : rétrécissement des champs de connaissances extérieures à l'organisation,
- relationnel : régression des capacités de communication, coupures avec les proches,
- social : rupture avec la société.

■ Une destruction de la famille :

- attaques, injures, calomnies,
- éloignement imposé ou suggéré, rupture de la relation parents-enfants,
- séparations, divorces induits,
- embrigadement des enfants et obstacles à leur socialisation.

■ Une destruction de la société par une stratégie :

- d'ingérence, en pratiquant diverses illégalités pour l'expansion de l'organisation,
- d'infiltration, en demandant à des adeptes d'infiltrer tous les réseaux de la vie économique,
- désocialisation de l'individu, en empêchant les adeptes d'exercer leur citoyenneté en participant à la vie sociale, culturelle et civique de leur pays.

■ Une triple escroquerie

■ L'escroquerie intellectuelle :

l'adepte est littéralement trompé sur la qualité de la marchandise qu'il venait chercher. Le message séducteur de la secte se révèle réducteur et destructeur.

■ L'escroquerie morale :

si elle n'est pas générale dans toutes les sectes, de nombreux adeptes ont été ou sont victimes d'abus en tous genres.

■ L'escroquerie financière :

par leurs manœuvres frauduleuses, les sectes parviennent à constituer de véritables empires financiers.

■ Critères et témoignages

Le processus de séduction passe essentiellement par Internet. Les rencontres physiques sont quasi-inexistantes. Les recruteurs repèrent des jeunes et prétendent pouvoir répondre à leurs problèmes. Dans leur optique de séduction, les radicaux développent chez les jeunes un idéal : pour les filles l'humanitaire et pour les garçons un idéal de guerrier pour défendre une cause et devenir des « chevaliers héroïques ». Les promesses de toute puissance et d'utilité sont des critères traditionnellement utilisés par les mouvements sectaires. On peut parler d'escroquerie intellectuelle.

« Un jour où je ne me sentais pas très bien, j'ai laissé sur ma page Facebook un message disant que j'aimerais pouvoir me faire pardonner toutes mes bêtises. Là, des gens m'ont ajoutée dans leurs amis et puis ils sont venus me parler. Ils sont arrivés tous seuls, très vite. Comme j'avais écrit que je souhaitais devenir infirmière, ils m'ont dit que je pouvais venir aider en Syrie, pour faire de l'humanitaire, et qu'il n'y avait rien de mieux au monde que de se faire pardonner au Sham « [le Levant, où se trouve la Syrie, NDLR].

(Source : Léa, 15 ans : « Ils nous demandent de faire des attentats en France » L'obs, 01.10.2014)

On retrouve dans les témoignages des éléments d'endoctrinement. Leur examen nous permet de retrouver indices et critères de l'emprise sectaire et les ruptures qui en découlent.

■ Changement de l'identité

L'objectif est celui de détruire l'identité individuelle au profit de l'unité d'un groupe. La dimension totalitaire des mouvements sectaires s'exprime dans leur façon de désétayer le je. Car le je, pour se construire, a besoin de discussion, de contradiction.⁴

« Et je me connectais. Ils sont venus encore plus nombreux quand j'ai pris un « blase » [pseudo, NDLR] musulman, ils étaient au moins cinquante, d'abord des hommes, après des femmes, de France, de Belgique, de Syrie... [...] »

(Source : Léa, 15 ans : « Ils nous demandent de faire des attentats en France » L'obs, 01.10.2014)

4

Jean-Pierre Jouglà

■ Changement de la personnalité

Les changements les plus souvent observés sont le changement de nom, le port du voile intégral, le changement vestimentaire général, la perte de poids liée à des jeûnes réguliers. Ces événements sont souvent des signes pour les familles. La pensée radicale entre alors dans le quotidien de la personne. Ces différents signes sont aussi un moyen pour les radicaux de se reconnaître entre eux et de délimiter l'espace de pureté, conduisant ainsi au rejet des autres.

Selon le professeur Parquet, l'acceptation par une personne que sa personnalité, sa vie affective, cognitive, relationnelle, morale et sociale soient modelées par les suggestions, les injonctions, les ordres, les idées, les concepts, les valeurs, les doctrines imposés par un tiers ou une institution est un critère de dérive sectaire.

« Au début de cette année, la métamorphose de la jeune fille s'accélère. Hélène cesse de s'épiler les sourcils, troque ses jeans slim contre d'amples vêtements. Elle rompt avec ses copains – dont plusieurs musulmans – par refus de la mixité, abandonne le gospel. Un jour, devant sa mère stupéfaite, elle déchire une photo d'elle enfant. Dans un mail de plusieurs pages à sa famille, ponctué de sourates du Coran, elle annonce finalement sa volonté de porter le voile. »

(Source : « Hélène, 17 ans : De la crise d'adolescence à l'Islam intégriste », *Le Monde* 06.10.2014. Témoignage complet à retrouver sur : [Le Monde.fr](http://LeMonde.fr))

■ Perte du libre arbitre et du sens critique

L'un des points importants de la déstabilisation mentale est la destruction de l'esprit critique, perdu au profit d'actes mimétiques. L'individu perd alors son libre arbitre, agit selon la pensée radicale dictée par le groupe. Les membres du groupe entrent dans un contact permanent avec la victime, leur omniprésence leur permet un contrôle de la vie de la personne. Ils occupent en permanence les victimes (via Internet, SMS...) pour les empêcher de penser.

« Ils nous disent : mon enfant est là sans être là, il est là mais ce n'est plus lui. Ils ont l'impression qu'il devient un robot, qu'il n'est plus lui-même. »

(Sources : Témoignage de parents recueillis par Dounia Bouzar et « Syrie : ces familles françaises dont les enfants sont partis faire le jihad », *Métronews*, 09.10.2014)

« J'ai fini par confisquer le portable de ma fille, elle recevait des sms toutes les heures pour lui rappeler ce qu'elle devait faire »

(Source : « Jihadisme: les parents racontent le basculement de leurs enfants », *L'Express*, 17.06.2014)

■ Rupture avec l'environnement d'origine

Les ruptures opérées ont pour but de supprimer les contours identitaires et la singularité de l'individu.

La rupture avec l'environnement social et familial est typique de l'embrigadement sectaire. Les victimes de la radicalisation sont très vite amenées à réduire puis à annihiler les relations avec leurs amis et leur famille. Les meneurs détruisent leur environnement pour pouvoir déconstruire leur identité, pour mieux les soumettre à la doctrine radicale.

« Du jour au lendemain, il a laissé tomber l'école et le sport... »

Source : « Mon fils veut partir en Syrie » *Aujourd'hui en France*, 10.11.2014

« Ils disaient que je ne devais pas obéir à mes parents, parce qu'eux n'obéissaient pas à Allah et qu'il ne fallait obéir qu'aux lois d'Allah sinon on était un mécréant, un ignorant, un infidèle... [...] »

(Source : Léa, 15 ans : « Ils nous demandent de faire des attentats en France » *L'Obs*, 01.10.2014)

Témoignage complet à retrouver sur : L'Obs.fr

■ L'isolement

Ce processus de déconstruction s'accompagne de l'isolement des victimes. Deux objectifs : l'extraire des « autres », de ceux qui ne sont pas élus, et renforcer la cohésion et la force du groupe. Il passe aussi par la volonté de détruire la mémoire et les souvenirs familiaux pour détruire l'identité et enrayer l'histoire personnelle. L'autorité du groupe remplace l'autorité parentale. Les recruteurs ont pour but de ne plus laisser une personne extérieure apporter une contradiction qui installerait le doute chez la jeune recrue.

« Petit à petit, je me suis mise à ne plus parler à personne, ni à l'école ni à la maison, je restais dans ma chambre, volets fermés. »

(Source : Léa, 15 ans : « Ils nous demandent de faire des attentats en France » *L'Obs*, 01.10.2014)

■ Atteintes à l'intégrité physique

L'intégrité physique n'est pas directement touchée lors de la phase d'endoctrinement mais c'est une conséquence directe de celui-ci. En effet de nombreux jeunes français ayant fait le choix du départ en Syrie trouvent la mort lors de combat.

« Quatre jeunes Lunellois étaient déjà morts en Syrie. Deux nouveaux décès viennent d'être annoncés aux familles, portant à six le nombre de ces jeunes décédés au Jihad. »

(Source : « Encore deux jeunes de Lunel tués au Jihad en Irak », *Midi Libre* 19.12.2014)

■ Atteintes à l'intégrité mentale

L'intégrité mentale est aussi mise aussi en danger, pendant la phase d'endoctrinement les discours radicaux sont répétés aux jeunes à l'infini. Les recruteurs inondent la victime de discours, de vidéos, qui ont toujours le même contenu ne laissant pas la personne réfléchir par elle-même. A la suite de l'éradication de la pensée critique chez individu, les recruteurs n'ont aucun mal à lui faire accepter les idées complotistes et faire naître chez l'individu le sentiment de vengeance.

■ Discours antisocial et rupture avec la société

Les mouvements sectaires sont porteurs en eux-mêmes d'un projet antisocial voire anti-démocratique. « « Radical » paraît une épithète bien douce pour caractériser le comportement de ces personnes qui veulent se situer délibérément hors des lois de la République. Leur projet est d'essence totalitaire »⁵

Dans le processus de déconstruction de l'individu, les bases républicaines et les institutions sont aussi visées. Notamment l'école qui n'apparaît plus comme fondamentale. Cela mène donc à l'arrêt complet des études ou alors à une chute significative des notes. A la suite des ruptures familiales et sociales, l'individu se retrouve éloigné du socle républicain et de la société. La société est alors présentée aux jeunes comme menteuse. Les différentes théories du complot viennent étayer les propos des recruteurs.

La rupture sociétale intervient aussi dans le cadre des rapports d'autorité entre les individus ; en effet l'individu enrôlé refuse l'autorité autre que celle de Dieu ou plutôt de celui qui se présente comme son porte-parole. Il n'y a aucune autorité au-dessus de l'individu car ce ne sont pas des « élus » comme lui.

Cette rupture avec la société conduit à la destruction de la citoyenneté.

« On leur présente des vidéos sur la nocivité d'un vaccin, par exemple. De vidéo en vidéo, les jeunes se retrouvent dans une ambiance paranoïaque et deviennent convaincus que la société leur ment. La deuxième étape est celle de l'embrigadement. On leur parle de sociétés secrètes qui manœuvrent pour tuer les peuples et garder le pouvoir. C'est la théorie du complot. » (Dounia Bouzar)

(Source : comment les islamistes radicaux endoctrinent les ados françaises, Madame Le Figaro, 04.11.2014. L'interview complète sur [Le Figaro Madame](#))

« Par exemple, qu'on peut voler l'argent d'un mécréant, c'est pas grave. Qu'il ne faut pas respecter les conditions du pays où l'on vit s'il n'est pas musulman. »

(Source : Il est allé faire le jihad en Syrie et est revenu: un Roubaisien raconte, Nordclair 10.07.2014. L'article complet sur [Nordclair](#))

⁵ Desamorcer l'islam radical, Ces dérives sectaires qui défigurent l'islam, Dounia Bouzar, Les éditions de l'atelier, 2014.

■ Embrigadement des enfants

L'embrigadement des enfants passe par ces familles entières qui souhaitent partir faire le jihad avec leurs enfants. On retrouve souvent un membre de la famille radicalisé qui tente de convaincre et de rallier tout le monde à sa cause.

Les adolescents fréquentant de manière intensive les réseaux sociaux sont une cible pour les endoctrineurs. Ces derniers n'ont pas de limite d'âge dans leur recherche de personnes susceptibles d'adhérer à leur propos. Dans les différents témoignages, on constate souvent que ce sont de jeunes adolescents qui sont visés. En novembre 2014, le CPDSI⁶ estimait que la tranche la plus touchées était celle des 15-21ans (63%) et notamment 20% de 15-18 ans.

« Après la naissance de leur fille, son ami coupe les têtes des poupées, proscrit les jouets et les berceuses, impose le voile à l'enfant. « Il me disait qu'il préférerait mourir plutôt que de la laisser aller tête nue à l'école. Qu'il faudrait quitter la France lorsqu'elle aurait cinq ans. Il parlait d'aller au Yémen », assure-t-elle. C'est elle qui finira par partir avec sa fille : « Elle m'a sauvée. »

(Source : *Ces femmes qui ont vu leur compagnon se radicaliser*, Madame Le Figaro, 15.01.2015. Le dossier complet sur [Le Figaro Madame](#))

■ Troubles à l'ordre public

Le trouble à l'ordre public est une dérive de la radicalisation qui est demandé par les recruteurs. Dans le témoignage qui suit, on apprend que faute de pouvoir aller faire le « jihad » en Syrie, on demande aux jeunes de commettre des infractions dans leur pays. Les événements récents nous montrent que cette nouvelle tendance est en marche.

« Quand on est fiché à la frontière, ils nous mettent la pression pour qu'on fasse des attentats kamikazes ou «à la Merah» [du nom de Mohamed Merah, le tueur de Toulouse, NDLR]. C'est une femme qui m'en a parlé la première. J'avais trouvé le lieu, le moyen de me procurer des armes. [...] »

(Extrait de Léa, 15 ans : «Ils nous demandent de faire des attentats en France» L'Obs, 01.10.2014)

■ L'importance des démêlés judiciaires

Les radicaux ayant manifesté un désir de partir faire le jihad se retrouvent souvent confrontés à des démêlés judiciaires menant à l'opposition à la sortie de territoire, le retrait du passeport ou encore le gel des avoirs.

« Placé en garde à vue à Valence, l'homme de 45 ans est notamment soupçonné d'avoir contraint ses enfants à regarder des images «d'une extrême violence faisant l'apologie du terrorisme». »

(Source : *Un père accusé de battre ses enfants et de les inciter au jihad*, L'obs, 23/01/2015)

■ Conclusion

Si l'on excepte les exigences financières importantes et l'éventuel détournement des circuits économiques traditionnels, la radicalisation et la dérive sectaire présentent un grand nombre de similitudes. Les enrôleurs exercent une véritable manipulation mentale sur ces jeunes. Ils se basent tout d'abord sur une phase de séduction ciblée qui s'intensifie au fil de l'évolution de la pensée du jeune. Puis vient la phase de déconstruction de l'identité physique, morale et intellectuelle. Les radicaux ont alors le champ libre pour reconstruire l'individu selon la pensée de l'organisation.

Bien que progressifs, ces changements s'opèrent très vite. Pour contrer les actions de prévention mises en place pour détecter les signes de radicalisation, ces jeunes ont appris à cacher leurs convictions et les différents signes de leur radicalisation, dissimulant ainsi les indices qui pourraient alerter les parents et permettre un travail préventif.

Prévention

Revue de Presse

Islam radical : un plan d'action gouvernemental

Le Nouvel Obs,
23.04.2014 &
Direct Matin.
fr, 23.04.2014
& Rue89,
23.04.2014 &
FranceTvInfo,
23.04.2014

François Hollande l'a annoncé lors d'une intervention le 22 avril 2014 à l'Institut du Monde Arabe : la France veut « dissuader », « empêcher » et « punir » les candidats au jihad. Devant la multiplication des cas de jeunes gens en rupture sociale et familiale, les autorités françaises ont décidé de se saisir de la question. Très attendu, le plan d'action gouvernemental de lutte contre les filières jihadistes a été présenté, mercredi 23 avril, au Conseil des ministres par le ministre de l'Intérieur, Bernard Cazeneuve. Ce plan comporte une série de mesures qui devraient être mises en œuvre prochainement :

Empêcher les départs

Le ministre de l'Intérieur souhaite que les parents de mineurs puissent alerter facilement et rapidement les autorités. Pour cela, il a mis en place une plateforme en ligne (et un numéro vert) qui permettra à ces parents de faire un signalement afin de s'opposer à la sortie de territoire de leur enfant. Avec un signalement au Système d'Information Schengen et un renforcement de la coopération internationale et européenne, le ministre assure que les autorités seront en mesure d'éviter ce départ. Le rétablissement de l'autorisation de sortie de territoire pour les mineurs n'est plus à l'ordre du jour. Pour les majeurs, les mêmes procédures devraient pouvoir être mises en place mais des dispositions législatives devront être prises. Le retrait des passeports est également envisageable dès lors que les autorités disposeront de présomptions sérieuses de risques pour la sécurité nationale.

Démanteler les filières

Le ministre compte aussi développer la « stratégie de lutte » contre le cyber terrorisme notamment en accroissant la possibilité de détection des filières avec la généralisation de l'enquête sous pseudonyme. Avec ses homologues européens, il souhaite enclencher une opération à destination des grands opérateurs pour qu'il n'y ait plus de diffusion de vidéos, de photos, de messages qui incitent au jihad. B. Cazeneuve a affirmé que le gouvernement souhaite voir « les contenus illicites et sites de recrutement faire l'objet de procédures de suppression effective et rapide ».

Expulser les étrangers impliqués dans les filières

Le gouvernement prévoit la possibilité d'expulser des ressortissants étrangers impliqués dans des filières jihadistes et de développer le gel des avoirs des structures utilisées par les filières.

Déchoir les jihadistes de la nationalité française

Le gouvernement n'exclut pas non plus de retirer la nationalité française à certains jihadistes, à condition que la personne concernée soit devenue française par naturalisation et dispose

Suite

d'une double nationalité.

Accueillir et soutenir des familles

Le plan prévoit la mise en place d'un dispositif d'accompagnement. La plate-forme de signalement en ligne permettra de « mobiliser toutes les administrations de l'Etat lorsque les familles constatent des risques de rupture avec un de leur membre, pour accompagner ces jeunes qui parfois, fragilisés psychologiquement, embrigadés par des actes de propagande, basculent ».

Le ministère de l'Intérieur a annoncé la mise en place d'une plateforme d'assistance aux familles et de prévention de la radicalisation violente. Un numéro d'assistance et d'orientation et un formulaire ont été mis à disposition des familles frappées par ce problème. Ils peuvent être utilisés pour :

- signaler une situation inquiétante qui paraît menacer un membre de la famille ou un proche,
- obtenir des renseignements sur la conduite à tenir,
- être écouté(e), conseillé(e) dans ses démarches.

L'objectif est de mobiliser les moyens de l'Etat pour aider les familles à surmonter ce problème. Mathieu Guidère, professeur d'islamologie à l'université de Toulouse, s'enquiert lui aussi de ceux qui reviendront dans leurs familles « parce qu'ils ont abandonné ou n'ont pas été acceptés ». Ceux-là devront être considérés « non comme des terroristes, mais plutôt comme des victimes de dérives sectaires ».

(1) Site du ministère de l'Intérieur : <http://www.interieur.gouv.fr/Actualites/L-actu-du-Ministere/Dispositif-d...>

■ Entre prévention et répression

Depuis l'ouverture de la plateforme dans le cadre du plan mis en place par le gouvernement le 29 avril dernier, 24 candidats au jihad ont été signalés, dont cinq qui ont déjà quitté le territoire français. Le ministre de l'Intérieur, Bernard Cazeneuve a indiqué qu'il s'agissait de huit femmes et seize hommes âgés entre 14 et 34 ans.

Le ministre de l'Intérieur indique qu'au total 285 français seraient engagés sur les théâtres des opérations en Syrie, soit une hausse de 75% dans les six derniers mois. Il fait état de 120 autres qui seraient en transit, d'une centaine rentrés en France et de 25 tués sur place.

Les réelles intentions de ces jeunes seraient de « faire de l'humanitaire » pour les jeunes filles, de « combattre » pour les jeunes hommes. Ces jeunes appellent leurs proches pour leur signifier qu'ils ne reviendront pas car la France est un « pays de mécréants ». Mais l'endoctrinement est maîtrisé, la parole contrôlée.

Sept d'entre eux ont été placés en garde à vue à Strasbourg. Prétextant des vacances, ces jeunes âgés de 23 à 25 ans, issus du même quartier, seraient partis en Syrie en décembre 2013. Pour le ministre de l'Intérieur, Bernard Cazeneuve, leur sort est clair : si « ils sont en lien avec une entreprise terroriste, (...) ils seront remis à la justice ». Les sept jeunes devraient donc, selon toute vraisemblance, être mis en examen pour « association de malfaiteurs

Libération,
01.05.2014
& Atlantico,
07.05.2014 &
La Gazette.
fr, 09.05.2014
& Le Monde,
08.05.2014
& l'Express,
14.05.2014

Suite

en relation avec une entreprise terroriste », infraction passible d'une peine de dix ans de prison et de 225000 euros d'amende. L'un de leurs avocats dénonce une « dérogation de droit commun », « on les arrête pour une infraction à commettre ».

Les services de renseignements craignent que ces jeunes de retour ne commettent des actes terroristes en France. Pour Marc Trévidic, juge antiterroriste qui enquête sur les filières islamistes radicales, les associations peuvent être une solution de prévention pour tenter de démotiver d'éventuels candidats au départ. Il déplore la baisse des subventions. Il n'est pas opposé à la création de nouvelles infractions comme un délit obstacle, soit l'interdiction pour un français d'aller combattre ou de s'embrigader à l'étranger sans autorisation, ou encore un délit à part pour ceux qui enfreindraient l'interdiction administrative d'aller en Syrie.

Quant à Mathieu Guidère, professeur d'islamologie à l'université de Toulouse, il estime que si ces individus reviennent, c'est qu'ils ont échoué dans leur projet. Pour ne pas en faire des terroristes, « mieux vaut les considérer comme des victimes de dérives sectaires ».

Dounia Bouzar, anthropologue, créatrice du Centre de Prévention contre les dérives sectaires liées à l'Islam (CPDSI) trouve le volet prévention du plan du gouvernement novateur. Elle a formé les écoutants du numéro vert de la plateforme.

En composant le Numéro Vert, 0 800 005 696, les familles peuvent :

- discuter pour mieux comprendre avec l'écoutant tout en restant anonyme ;
- demander un éducateur dans sa région pour l'aider à affronter psychologiquement la situation si elle est avérée ;
- demander que l'on signale d'urgence son enfant auprès de toutes les frontières.

Dounia Bouzar insiste sur l'importance de la formation que doivent suivre les acteurs locaux (travailleurs sociaux, chargés de mission territoriaux, policiers municipaux). Ils doivent notamment être en mesure de distinguer un endoctrinement à l'islam radical d'une simple conversion à l'islam.

L'anthropologue estime que la spécificité française est une chance pour les musulmans de France : « appliquer (...) les critères des dérives sectaires – déjà appliqués aux autres religions – à l'islam, c'est assumer que la religion musulmane n'est pas l'islam radical ». Dans la plupart des autres pays européens, « les radicaux se font passer pour de simples orthodoxes et parviennent à faire avaliser leurs comportements de rupture sectaire comme de simples applications de l'islam ». Cet amalgame nourrit l'islamophobie qui nourrit l'islam radical.

■ Le préfet Pierre N'Gahane fait un point

Le préfet Pierre N'Gahane, Secrétaire général du Comité interministériel de prévention de la délinquance (CIPD), est plutôt satisfait du fonctionnement de la plateforme téléphonique mise en place fin avril 2014. Un psychologue et six réservistes de la police, spécialistes de l'antiterrorisme, se relaient à l'accueil du numéro vert. Ils trient les cas selon des indicateurs précis, sur une échelle de un à quatre.

Suite

Activée depuis cinq mois, la plateforme de signalements du ministère de l'Intérieur a recensé 283 cas grâce au numéro vert et 104 sur Internet. Parmi ces candidats au départ en Syrie figurent 95 mineurs (soit près d'un tiers des signalements) et 167 femmes (leur représentativité progresse régulièrement). La moitié de ces profils sont des convertis. Le ministre de l'Intérieur, Bernard Cazeneuve, a confié aux préfetures le soin d'instaurer leurs prises en charge au "cas par cas". Il a précisé que 40 % des jeunes français partis se battre en Syrie sont morts au combat.

Vingt-sept préfetures ont une "structure active" comprenant préfet, procureur, éducateurs, psychologues, associations, voire responsables de lieux de culte, pour sortir ces jeunes de la radicalité et les "accompagner socialement".

Parallèlement, des modules de formation sont organisés ; 450 personnes les ont suivis jusqu'à présent.

Le préfet estime que désormais "il faut affiner le dispositif et le cadrer scientifiquement".

■ Contacts utiles

■ Ministère de l'Intérieur

Numéro vert 0 800 005 696

En composant le Numéro Vert, les familles peuvent :

- discuter pour mieux comprendre avec l'écouter tout en restant anonyme ;
- demander un éducateur dans sa région pour l'aider à affronter psychologiquement la situation si elle est avérée ;
- demander que l'on signale d'urgence son enfant auprès de toutes les frontières.

Site : <http://www.stop-djihadisme.gouv.fr/>

■ Miviludes

13 rue VANEAU 75007 Paris / 01 42 75 76 08

Site: www.miviludes.gouv.fr

■ Unadfi

1 rue du Tarn, 78200 Buchelay - 01.34.00.14.58

Site : <http://www.unadfi.org>

■ Le réseau ADFI

Coordonnées : <http://www.unadfi.org/en-un-clic/contacts>

■ Centre de Prévention contre les dérives sectaires liées à l'Islam (CPDSI)

contact@cpdsi.fr

Site : <http://www.cpdsi.fr/>

Annexe 1



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Paris, le 29 AVR. 2014

Le ministre de l'intérieur

à

Monsieur le préfet de police
Mesdames et Messieurs les Préfets de région
Mesdames et Messieurs les Préfets de département
Monsieur le préfet de police des Bouches-du-Rhône

NOR : INTK1405276C

Objet : Prévention de la radicalisation et accompagnement des familles.

Comme les autres pays européens, la France est aujourd'hui confrontée au basculement de jeunes gens et de jeunes filles dans l'engagement radical violent, le plus souvent en lien avec les filières terroristes syriennes. C'est une menace pour la sécurité du pays. Ce sont autant de drames pour ces adolescents et jeunes adultes, manifestement déstabilisés et sous influence de filières de recrutement organisées. C'est enfin une douleur pour leur famille et leurs proches.

Sous couvert de buts prétendument humanitaires, ou au nom d'un message religieux dévoyé, ces filières prônent un discours de haine et poussent leurs recrues à entreprendre des actions criminelles mettant en danger leur propre vie et celle des populations qu'elles côtoient.

Beaucoup de jeunes partis sont morts dans ces circonstances.

Le Gouvernement a arrêté un plan de lutte contre ce phénomène, que j'ai présenté au Conseil des ministres du 23 avril 2014. Il vise à démanteler les filières, à empêcher les déplacements générateurs de menaces, à lutter contre la diffusion de contenus illicites sur les réseaux, à coopérer plus efficacement au plan international.

Il prend également en compte la solitude et le désarroi des familles victimes de ces situations dramatiques, qui souvent n'ont pas perçu de signaux d'alerte volontairement dissimulés, ou n'ont pas pu enrayer la dérive qui s'installait. C'est dans ce cadre qu'un numéro national d'appel téléphonique d'assistance et d'orientation est mis en place pour permettre aux familles ou aux proches des personnes concernées de signaler des situations inquiétantes et de bénéficier d'une écoute et de conseils. Au-delà, il convient de mettre en place un dispositif local d'accompagnement vers lequel seront orientés ceux qui souhaiteront bénéficier d'un soutien de proximité.

I.- La mise en place d'un centre national d'assistance et de prévention de la radicalisation

Le **numéro national d'assistance et d'orientation** (☎ 0800 005 696) est mis en place à compter du mardi 29 avril 2014 au sein du ministère de l'intérieur. Il est accessible du lundi au vendredi de 9h à 17h.

Il est complété par **une page web dédiée**, accessible depuis le site internet du ministère de l'intérieur. Il sera actif à tout moment et offrira, en dehors des heures de fonctionnement du numéro national, une possibilité de contact efficace aux familles ou aux proches qui souhaiteront effectuer un signalement ou demander un conseil.

Une attention particulière sera portée au tri des appels ou des messages en déterminant, sur la base des échanges et d'indicateurs, les situations inquiétantes. Les familles, si elles souhaitent lever l'anonymat, pourront alors signaler les cas individuels et, si elles en font la demande, bénéficier d'un accompagnement spécifique. Celui ne peut être qu'organisé localement, au plus près des demandeurs.

II.- Le rôle majeur des Préfets dans le dispositif de prévention

Après le filtrage réalisé par le centre national d'appels, les signalements avérés vous seront adressés. Dans un premier temps, il vous appartiendra d'aviser le procureur de la République compétent. Cet avis lui permettra notamment d'envisager la mise en œuvre de mesures d'assistance éducative, lorsqu'il s'agit de mineurs. Avec son accord, vous informerez ensuite le maire de la commune concernée en vue de la mise en place d'actions d'accompagnement et de prévention à destination des jeunes concernés, dans une approche qui intègre la cellule familiale.

Une orientation vers un mode de prise en charge adapté des familles et des jeunes repérés devra alors être organisée. A cette fin, il apparaît opportun que vous mettiez en place une cellule de suivi dédiée. Dans tous les cas, vous proposerez au procureur de la République de s'associer à ses travaux.

Vous vous appuyerez sur les compétences locales existantes et les moyens disponibles en mobilisant, en particulier, l'ensemble des services de l'État et opérateurs concernés (police, gendarmerie, Education nationale, PJJ, Pôle emploi, Mission locale, ...) mais aussi les collectivités territoriales qui disposent des compétences et des ressources en matière d'accompagnement social.

Le réseau associatif – et notamment les associations familiales – est évidemment un acteur essentiel de la démarche, comme les responsables religieux de confiance que vous associerez quand vous le jugerez opportun. Les partenariats mis en place dans le cadre du plan départemental de prévention de la délinquance, de la prévention du décrochage scolaire ou de la politique de la ville pourront utilement être mobilisés.

Vous réunirez l'ensemble des acteurs concernés pour recenser avec eux les moyens susceptibles d'être mobilisés pour cette prise en charge individualisée. Vous pourrez utilement vous appuyer sur les actions prévues par le programme prioritaire en direction des jeunes exposés à la délinquance, inscrit dans la stratégie nationale de prévention de la délinquance et qui prévoit, en particulier, la mise en place de parcours individualisés de réinsertion incluant notamment la désignation d'un référent issu du travail social.

Des actions concrètes devront être proposées aux jeunes repérés afin de les sortir du processus de radicalisation dans lequel ils sont inscrits. Plusieurs outils pourraient être mobilisés à cet effet (chantiers et séjours éducatifs, parcours citoyens, inscription dans un établissement public d'insertion de la Défense). Le cas échéant, à l'instar d'exemples étrangers ayant prouvé leur efficacité, des missions humanitaires en direction de pays dont ces jeunes se sentent proches peuvent être envisagées.

Ces actions ne peuvent ignorer la dimension religieuse de la radicalisation qui devra être abordée, avec les responsables religieux de confiance et qui pourront apprécier de quelle façon traiter cette question avec les jeunes signalés.

Il importe parallèlement d'apporter aux familles confrontées à ces situations tout le soutien nécessaire. À cet effet, vous vous rapprocherez notamment des réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents de votre département portés par des associations ou les CAF, dans le cadre de la politique de soutien à la parentalité.

Les intervenants sociaux placés auprès de certains services de police et de gendarmerie ainsi que les associations d'aide aux victimes pourront être sollicités.

Je vous rappelle enfin que vous pouvez proposer aux parents de s'opposer à la sortie du territoire national de leur enfant mineur sur lequel pèse un risque de départ à l'étranger, par la procédure d'opposition administrative à la sortie du territoire. Sur le fondement de l'article 371-3 du code civil, elle permet d'empêcher le départ à l'étranger d'un mineur en l'absence d'un titulaire de l'autorité parentale.

III.- Un appui national

J'installerai dans les prochains jours un comité de pilotage national dont j'ai confié le secrétariat au préfet, secrétaire général du Comité interministériel de prévention de la délinquance (CIPD). Le rôle de cette instance est d'assurer le suivi de ce dispositif, de recenser et de diffuser des bonnes pratiques.

En outre, des actions de formation spécialisées seront prochainement organisées à l'attention des acteurs locaux chargés de l'accompagnement des familles et de la réinsertion des jeunes concernés.

J'ai également confié au secrétariat général du CIPD une mission d'appui méthodologique. Il pourra également, le cas échéant, envisager de financement d'actions spécifiques et innovantes.

*
* *

Je vous demande de bien vouloir signaler au secrétariat général du CIPD le nom d'un référent au sein des services de l'Etat ainsi que ses coordonnées (téléphone et courriel). Dans l'attente, la boîte fonctionnelle de votre directeur de cabinet sera utilisée de façon transitoire.

Vous me rendrez compte, chaque mois, des situations traitées et des initiatives que vous aurez engagées.

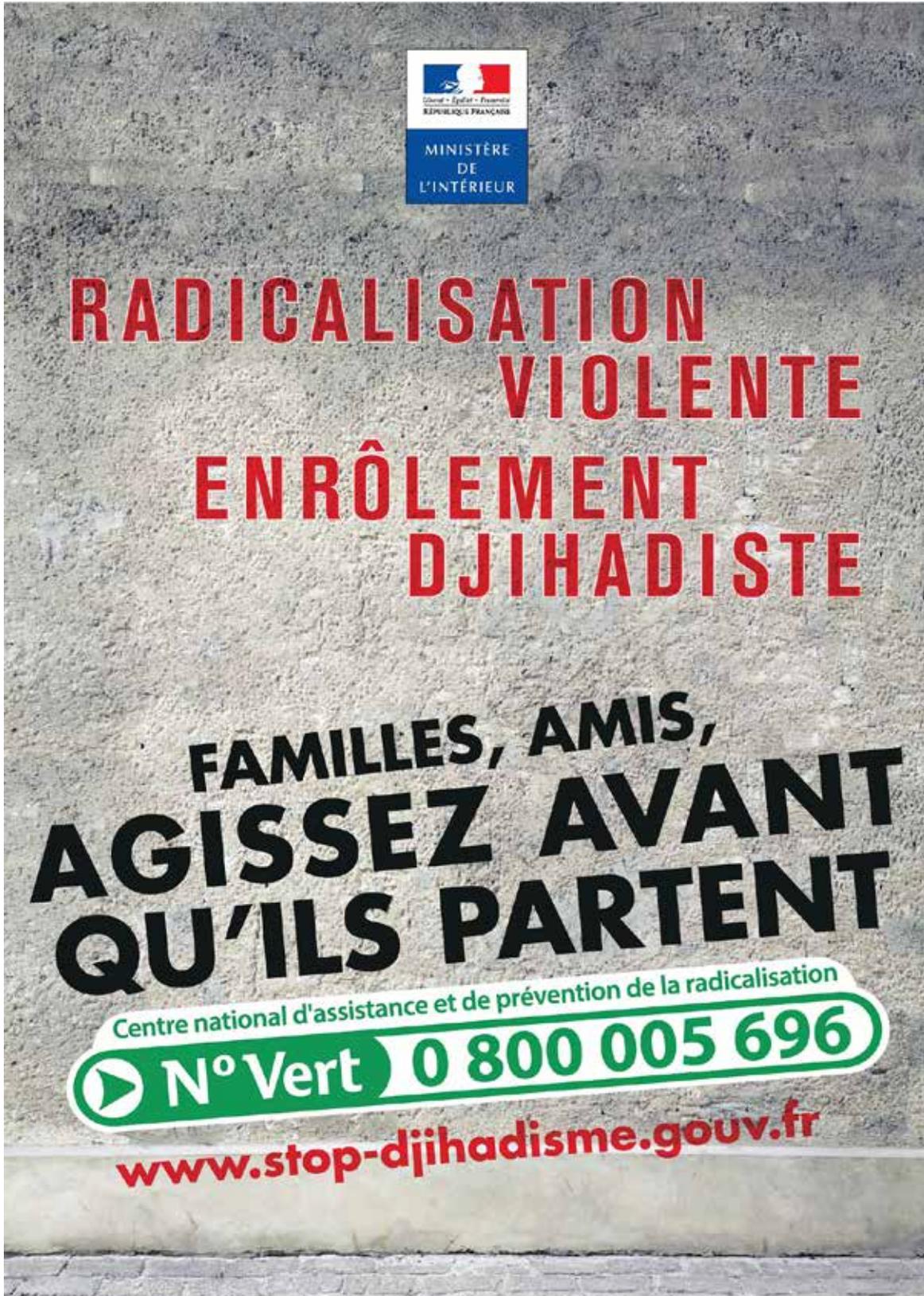
Je mesure la difficulté de cette mission qui prend en compte un phénomène nouveau, d'autant plus complexe à gérer que les jeunes gens en contact avec les filières de recrutements sont encouragés à rompre tout lien avec les institutions et à s'en détourner. Les familles elles-mêmes éprouvent souvent des difficultés à contacter les services officiels, en raison d'un sentiment de culpabilité, d'une crainte de stigmatisation ou d'une volonté de protéger le jeune concerné de mesures de représailles.

Je ne doute pas pour autant de votre engagement et de la mobilisation que vous saurez susciter localement.



Bernard CAZENEUVE

Annexe 2





Union Nationale des Associations
de Défense des Familles et de
l'Individu victimes de sectes

Janvier 2015

Conception et rédaction : Unadfi - Association reconnue d'utilité publique,
agrée par les Ministères de l'Education Nationale et de la Jeunesse et des Sports -
Centre d'accueil, d'étude et de documentation sur les mouvements sectaires

1 rue du Tarn - 78200 Buchelay -

Tél. : 01 34 00 14 58 - Fax : 01 34 00 14 57 - www.unadfi.org - SIRET : 335255956 00039